# **Compte-rendu intervention M LE MAGOAROU, IPR EVS,**

# **auprès des professeurs-documentalistes.**

# **Le 07/01/2020 à CHATEAULIN**

## Présentation de M LE MAGOAROU, de ses missions et zones d’activité.

## L’EMI dans la réforme du baccalauréat :

Les professeurs documentalistes pourront se positionner dans la réforme du baccalauréat et les nouveaux programmes du lycée, en particulier dans les domaines suivants :

* **La préparation du grand oral** : l’oral du baccalauréat préparé en classe de 1ère et de terminale nécessite des compétences construites depuis la maternelle. Il porte sur un projet conduit en enseignement de spécialité dès la 1ere. Pour développer les compétences orales :
  + Mise en place des débats qui développeront également les compétences psycho-sociales, développer les débats citoyens dans les CDI (cf. Dominique BUCHETON : les postures d’enseignement) : il s’agit de laisser les élèves s’exprimer sur des sujets sociétaux.
  + Enjeux démocratiques
  + Eco-délégués, CVC, CVL
* **Les parcours**, dont le parcours avenir (54H en lycée, à disposition de chaque établissement) en lien avec la vie scolaire, les professeurs principaux. Pour le prof-doc, il est possible d’expérimenter avec 1 ou 2 classes pour commencer : assister au conseil de classe, mener des entretiens, s’informer sur les changements dans l’enseignement supérieur …
* **EMI en SNT** (classe de 2nde) les aspects techniques à aborder de façon transversale, des notions historiques, le RGPD … (Beaucoup de prof-docs sont sollicités dans l’enseignement public pour assurer les fonctions de GAR (gestionnaire d’accès aux ressources) -Pas encore développé dans l’enseignement catholique.  
  cf. : <https://gar.education.fr/>
* **Lettres :** thème « littérature d’idées et la presse » -> Les professeurs de lettres ont besoin de l’expertise du professeur documentaliste
* **EMC : « des libertés pour la liberté » :**
  + Rejoint la liberté de l’information et le numérique éducatif, des notions à aborder quotidiennement avec les élèves, pour construire avec eux, sans discours moralisateurs.
  + Garantir les libertés : liberté d’expression, harcèlement, environnement, protection des mineurs. La question du harcèlement est un champ à investir et à renforcer, le prof-doc a un rôle de vigilance, de recueil de paroles, de signalements des situations repérées dans le cadre de son champ d’intervention.

## Les séances pédagogiques :

* + Faire construire les élèves : différencier tâche et activité. C’est aux élèves de tout construire (cf. François TADDEI)
  + Dialoguer-échanger
  + Avoir des références dans le quotidien pour donner du sens
  + Prévoir le feed-back

La posture du prof-doc est à penser, place de la co-intervention

Comment le prof-doc construit l’autonomie de l’élève ? Quelle implication dans le dispositif devoirs faits ? …

## Evolution du système éducatif depuis 30 ans

Nous sommes passés de la remédiation à l’accompagnement, c’est un changement de paradigme. C’est là que la notion de parcours prend tout son sens. L’accompagnement est collectif, les parcours se mettent en place en équipe. C’est une construction collective de l’accompagnement de l’élève.

## Le projet documentaire

Construit par le prof-doc. Il s’inscrit dans un contexte. Les interventions du professeur documentaliste s’inscrivent dans le projet documentaire qui a sa place dans le projet d’établissement. Son écriture aide le prof-doc à prioriser, à faire des choix.

Point de vigilance en établissement sur le nombre d’activités demandées aux professeurs-documentalistes. Les choix sont débattus avec le chef d’établissement, le prof-doc est conseiller du chef d’établissement. La reconnaissance se construit en montrant ce que l’on fait.

## Incitation à la lecture

12% des élèves qui entrent en 6ème ne maitrisent pas la lecture. Priorité du recteur pour la lecture, avec la mise en place du quart d’heure lecture.

Lecture sur tout support et sans contrôle pour éveiller le goût de la lecture et valoriser. Il s’agit d’être innovant sur l’incitation à la lecture. La DGESCO a formalisé des conventions avec les bibliothèques et les médiathèques, un courrier sera envoyé en ce sens par les IA IPR vers toutes les bibliothèques.

## PPCR

Inspections aux 6ème, 8ème et 9ème échelon. L’enseignant est prévenu 15 jours à l’avance sur sa boîte académique. Il est possible de transmettre en amont à l’IPR tout document jugé utile.

Déroulement :

* 1 temps d’observation du CDI, interrogation de la politique d’acquisition, de l’implication des élèves dans les achats …
* Séance en co-intervention
* Entretien avec une analyse réflexive sur l’activité professionnelle : savoir remettre en question la manière dont on fonctionne. Comment on s’implique dans la réussite des élèves, dans le collectif ? Le lien avec la recherche, les lectures professionnelles ? La place prise dans l’évaluation des compétences des élèves ?